

Bulletin d'inscription des agriculteurs

Concours général agricole des prairies fleuries Edition 2021



Territoire du Sundgau - Plaine

Chambre d'agriculture d'Alsace, Communauté de Communes Sundgau Communauté de Communes Sud Alsace Largue



Contact : Chambre d'agriculture d'Alsace
Jean-François STREHLER
Tel : 06.32.24.78.06
Mail : jean-francois.strehler@alsace.chambagri.fr

Contact : Communauté de Communes Sundgau
Anita LABELLE
Tel : 03.89.08.36.20
Mail : a.labelle@cc-sundgau.fr



Contact : Communauté de Communes Sud Alsace Largue
Fanny WAGNER
Tél : 03.89.07.24.24
Mail : f.wagner@sudalsace-largue.fr



Bulletin d'inscription à retourner avant le 12 mai 2021 à
la Chambre d'agriculture d'Alsace, à l'attention de M.STREHLER,
Quartier Plessier, Bâtiment n°24, 39 avenue du 8^{ème} régiment des
hussards, 68130 ALTKIRCH

jean-francois.strehler@alsace.chambagri.fr

Nom de l'exploitation	
Adresse	
Mail	
Tel	
Tel portable (pour vous joindre le jour de la visite)	
Nombres d'UGB	
Catégorie de la parcelle Pour qu'une catégorie soit ouverte au concours, elle doit comporter au moins 4 candidats. A défaut d'un nombre suffisant de candidats, deux sections peuvent être fusionnées.	<input type="checkbox"/> Fauche (et pâturage) Catégorie <input type="checkbox"/> plaine Section <input type="checkbox"/> moyen (peu humide à sec)

Situation de la parcelle

- Commune
- Lieu-dit

Conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole, possédant au moins 5 UGB et dont les parcelles inscrites au concours sont situées dans un des territoires organisateur. (cf carte ci-dessous)

Les parcelles présentées par les agriculteurs doivent être considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer au fonctionnement fourrager des exploitations.

La participation des agriculteurs au concours est gratuite.

Rappel des engagements des candidats (règlement)

- Respecter le présent règlement et le règlement local
- Etre présent ou se faire représenter lors de la visite de la parcelle par le jury local, présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury;
- Etre présent ou se faire représenter lors de la remise des prix locale et lors de la remise des prix nationale, pour les exploitations sélectionnées (les frais de déplacements sont pris en charge par les organisateurs locaux);
- Respecter les réglementations agricoles et environnementales en vigueur et ne pas être en infraction à ce titre;
- Autoriser les organisateurs locaux à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image);
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des prix, les résultats et les décisions des jurys ;
- Accepter, pour les lauréats, que son nom et celui de son exploitation fassent l'objet d'une communication, en vue d'une valorisation.

Je déclare ACCEPTER LE REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL (DISPONIBLE AUPRES DES ORGANISATEURS ET SUR WWW.CONCOURS-AGRICOLE.COM).

Date et signature

VOUS RECEVREZ UNE CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION AVEC LA DATE EXACTE DE VISITE DE VOTRE PARCELLE



Figure 1 : Carte du territoire éligible au concours